



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Instruments de musique

Question écrite n° 38007

Texte de la question

M Rodolphe Pesce attire l'attention de M le ministre de la culture et de la communication sur l'avenir du basson français ainsi que sur celui des musiciens professionnels ou amateurs qui en jouent. Il existe en effet deux sortes de bassons joués dans le monde : l'un d'origine allemande, dit « basson allemand », basson « Heckel » ou « Fagott », l'autre de facture et de tradition françaises, dit « basson français ». Des concours de recrutement récents des opéras de Lyon et de Nice semblent n'avoir été réservés qu'aux seuls instrumentistes jouant du basson allemand. De plus, l'administration du futur opéra de la Bastille aurait annoncé son intention de n'avoir recours qu'à des bassons allemands. Ces différentes mesures remettent bien entendu en cause le système de libre concurrence. Si cet état de fait devait se poursuivre, il est à noter que tous les instruments appartenant aux conservatoires comme aux particuliers devraient être remplacés par des instruments d'importation, ce qui ne manquerait pas d'entraîner également la disparition de tout un pan de la lutherie française. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures il compte prendre afin de garantir l'utilisation du basson français dans les écoles et conservatoires de musique ainsi que dans les ensembles instrumentaux nationaux.

Données clés

Auteur : [M. Pesce Rodolphe](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38007

Rubrique : Musique

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 mars 1988, page 1094